



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

relatif à

**l'examen professionnel d'avancement au grade de
technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe exceptionnelle du ministère de la culture**

Session 2024

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL : ORAL SUR DOSSIER	4
1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	4
2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral	5
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel objet de la présente note de cadrage, l'épreuve est la suivante :

« L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France (TSCBF) de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour la constitution du dossier.

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. »

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 17 octobre 2023
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	12 janvier 2024
Dates des épreuves d'admission	Du mardi 20 février au 22 février 2024
Date de la réunion d'admission	22 février 2024

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Isabelle BETTSCHART, ingénieure des services culturels et du patrimoine, départements du Lot et du Tarn, cathédrale de Tarbes, conservation régionale des monuments historiques, DRAC Occitanie

Membres :

- Madame Christine LALO, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », assistante de prévention/correspondante handicap, direction de l'accueil du public et de la surveillance - Musée du Louvre,

- Monsieur Pedro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des Bâtiments », Les Eyzies - musée national de Préhistoire, responsable d'exploitations et des bâtiments.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Sur les 20 candidats auditionnés, un candidat n'a pas fourni de dossier RAEP. Trois candidats ne se sont pas présentés.

Les dossiers fournis par les candidats étaient dans la grande majorité, remplis avec soin et reflétaient leurs missions, leurs formations, leur parcours professionnel ainsi que leurs motivations.

Les membres du jury ont fait une étude approfondie, individuellement puis collectivement, des dossiers en amont de l'épreuve. Cette étude a permis de préparer les questions et la teneur de l'échange individuelle.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Avant le début de chaque oral, la présidente du jury a rappelé le déroulé de l'examen avec les temps impartis. L'ensemble des candidats s'est exprimé entre 8 et 10 minutes durant le temps de présentation.

Le jury a fait preuve de bienveillance envers les candidats, proposant aux plus stressés de boire une gorgée d'eau.

La majorité des candidats était très bien préparée à cet exercice oral, s'exprimant avec aisance et fluidité. Ce qui a été très apprécié par le jury.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Les connaissances métier sont bien maîtrisées, sauf pour quelques candidats, où le jury a eu des difficultés à bien cerner les missions précises (le terme « suivi » pouvant recouvrir un trop large éventail de mission)

Le jury a constaté, pour certains candidats, des lacunes sur la prévention des risques, santé au travail (le registre Santé et Sécurité au Travail (SST), le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les risques psychosociaux (RPS), règlement intérieur, ...) Par ailleurs, les candidats avaient une bonne connaissance du ministère de la culture et de son organisation.

Les candidats ont su exprimer une forte motivation à l'obtention de la classe exceptionnelle et la reconnaissance apportée par ce grade.

4) Les remarques générales sur l'oral

L'examen s'est déroulé au SIEC, maison des examens à Arcueil.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Si un candidat le dépasse, le jury l'interrompt afin de respecter la réglementation et d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats. La suite de l'oral est consacrée à l'entretien-discussion.

Les candidats ont exprimé une belle présentation de leur parcours professionnel. Le jury a tout particulièrement apprécié les présentations de candidats exceptionnellement précis et motivés.

Les candidats étaient bien préparés pour leurs exposés et les échanges qui ont suivis. Le niveau des huit candidats retenus était élevé. Le jury a constaté une très grande variété des parcours des candidats liés aux trois spécialités regroupées au sein du corps des TSCBF.

Pour les candidats non retenus, certains auraient mérité d'accéder à la classe exceptionnelle. La limitation à 8 postes n'a malheureusement pas permis de retenir de candidats supplémentaires.

Le jury encourage fortement les candidats non retenus à se présenter à la prochaine session de cet examen professionnel.

Le jury tient à remercier très chaleureusement l'organisation de l'examen et l'accompagnement sans faille dont il a bénéficié par la gestionnaire du bureau du recrutement des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRECOMEPE), ainsi que le personnel du SIEC qui a permis le déroulement des auditions dans de bonnes conditions.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	11	10	9	4
Hommes	13	13	11	4
Total	24	23	20	8

Nombre de désistements : 1

Seuil d'admission : 15,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 18,50 à 12,50 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33,33 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 34,78 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 40,00 %

Madame Isabelle BETTSCHART
Présidente du jury

